



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 25 novembre 2015

État d'urgence

Les manifestations sur la voie publique interdites ce week-end

La menace terroriste actuelle a justifié la prorogation de l'état d'urgence par le Parlement.

A la veille de l'ouverture de la COP 21 et en application des consignes arrêtées par le Gouvernement pour l'ensemble du territoire national, **les manifestations sur la voie publique, quel qu'en soit le motif et à l'exception des hommages aux victimes, sont interdites du samedi 28 novembre 2015 à 0h00 jusqu'au lundi 30 novembre 2015 à minuit.**

Par ailleurs, afin d'éviter les risques de panique, la vente, le stockage et l'utilisation de toutes catégories d'artifice et de pétards, sont interdits aux particuliers pour la durée de l'état d'urgence sur le département.

Les feux d'artifice organisés par les collectivités territoriales restent soumis à autorisation, conformément aux règles déjà en vigueur.

